

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Message n° 5

Demande de crédit de CHF 350'000.- pour la mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal

Introduction

L'élaboration du concept de stationnement s'est basée, entre autres, sur plusieurs études d'occupation du stationnement non seulement dans l'Intramuros mais sur tout le territoire communal afin de connaître précisément les conditions et usages du stationnement.

Un bureau spécialisé en mobilité a ensuite réalisé un concept de stationnement sur l'ensemble de la commune.

Le conseil communal a aussi débattu à plusieurs reprises sur le sujet. Il s'en est suivi une présentation au Groupe des Commerçants du Centre-Ville Romont ainsi qu'à la population lors d'une séance publique.

Mise en œuvre du stationnement payant

Les mesures phares du concept sont de rendre le stationnement payant et d'en modifier les durées. Ces mesures sont l'objet de la présente demande de crédit. Elles seront mises en œuvre en même temps sur l'ensemble du territoire communal.

Parmi les autres points importants de cette mise en œuvre, on peut relever que les véhicules hors cases ne seront plus autorisés dans la commune. De plus, sur tout le territoire, la première heure sera gratuite (ceci ne dispense pas les utilisateurs de s'annoncer à l'horodateur ou de démarrer le décompte sur leur application) et il n'y aura que deux types de zones payantes, soit de « moyenne durée » (3 heures) et de « longue durée » (10 heures).

Tarifs des zones à moyenne durée :	1 ^e heure	gratuit
	2 ^e heure	CHF 1.-/h
	3 ^e heure	CHF 2.-/h (max. 3 heures)

Tarifs des zones à longue durée :	1 ^e heure	gratuit
	2 ^e heure et suivantes	CHF 1.-/h
	Maximum	CHF 7.-/jour.

Vignette « Habitants »

Les résidents des secteurs vignettes « habitants » pourront acheter une vignette dématérialisée, s'ils remplissent les conditions, et ainsi parquer sans limite de temps dans le secteur dédié.

Tarifs :	Prix annuel	CHF	400.-
	Prix mensuel	CHF	40.-
	Validité		1 an
	Renouvellement		d'année en année.

Vignette « Employés »

Le personnel travaillant dans les commerces ou entreprises de Romont pourra acquérir une vignette dématérialisée, s'il remplit les conditions établies, lui permettant de parquer sans limite de temps dans certains secteurs.

Tarifs :	Prix annuel	CHF	500.-
	Prix mensuel	CHF	50.-
	Validité		1 an
	Renouvellement		d'année en année.

Paiement

La gestion du stationnement payant sera effectuée au moyen d'horodateurs connectés à un système en ligne ainsi que d'une application. Les paiements pourront se faire au moyen d'argent liquide, de carte de débit et crédit ou par TWINT.

Installation

L'installation de 24 horodateurs est prévue. Ceux-ci possèdent un pied devant être fixé sur une dalle en béton à construire pour chacun d'eux. Les horodateurs sont équipés d'un écran digital et d'un système de communication 3G/4G leur permettant d'interagir avec le logiciel de gestion du constructeur. Le tout est mis en service par le prestataire.

Un système de vignettes virtuelles sera également mis en place pour les cas particuliers et les amendes d'ordres pourront être payées en ligne sur la base d'un QR code généré par l'agent.

Pour compléter la signalisation qui sera mise en place, il est prévu de marquer les routes aux entrées et sorties de chaque zone par une ligne traversant la chaussée.

Afin que le système soit respecté par la population, des contrôles supplémentaires seront effectués. Le secteur de contrôle s'étant étendu de l'Intramuros à toute la commune, des ressources supplémentaires seront nécessaires (personnel et matériel).

Coûts des travaux

Horodateurs	CHF	149'850.—
Applications, logiciels et mise en service	CHF	60'465.—
Génie-civil	CHF	20'000.—
Panneaux de signalisation	CHF	25'000.—
Marquage des places	CHF	46'300.—
Amende d'ordre en ligne et vignettes dématérialisées	CHF	4'000.—
Terminal de contrôle supplémentaire	CHF	1'800.—
Divers et imprévus	CHF	15'000.—
Total HT	CHF	322'415.—
TVA 8.1 %	CHF	26'115.60
Total TTC	CHF	348'530.60
Total TTC arrondi	CHF	350'000.—

Les coûts sont basés sur des offres récentes (2024) de plusieurs fournisseurs spécialisés.

L'implémentation du parcage payant n'implique pas de travaux sur les infrastructures. Il ne s'agit que de la signalisation, de marquage et de solutions logiciels. C'est pour cette raison que le SPC a confirmé qu'une mise à l'enquête publique n'est pas nécessaire.

Recettes du stationnement

En fonction des ajustements et des choix qui ont été faits, un bureau d'ingénieur en mobilité a évalué les recettes possibles du stationnement payant qui pourraient se monter à environ CHF 300'000.-/CHF 400'000.- par an.

Selon notre règlement communal de stationnement, les recettes serviront à couvrir les frais d'exploitation et le traitement du personnel puis le solde sera affecté au stationnement en général.

Demande de crédit

Le crédit de CHF 350'000.- (CHF 300'000.- prévus au budget des investissements 2024 ; compte n° 6155) sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Selon MCH2 (Bien meuble - compte 1406 - 10 ans), le taux d'amortissement est de 10 %. Le taux d'intérêt pour les emprunts de la commune est budgétisé à 2 %. Les frais financiers et les amortissements chargeront la section 6155 « Places de stationnement ».

Amortissements	10 %	de CHF 350'000.-	CHF	35'000.-
Intérêts	2 %	de CHF 350'000.-	CHF	7'000.-
Charge financière annuelle			CHF	42'000.-

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 350'000.- pour la mise en œuvre du stationnement payant sur le territoire communal, ainsi que son mode de financement.

Romont, octobre 2024

Le conseil communal